

Commission « Économie et innovation »
Rapporteuses : Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Un soutien renforcé aux entreprises innovantes à fort potentiel : souscription au fonds interrégional OV4 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La complémentarité des outils de Breizh Up, de Go Capital amorçage et de Ouest Venture est un élément d'attractivité pour les projets accueillis par la SATT Valorisation sur l'amorçage et le post-amorçage, segments les moins bien couverts spontanément par les acteurs du marché.

Depuis 2003 la Région souscrit à des fonds Ouest Venture (OV1, OV2 et OV3). Au total ces fonds spécialisés dans l'amorçage ont investi près de 62 M€ dans 52 entreprises technologiques à fort potentiel en Bretagne et Pays de la Loire. La sortie du fonds OV1 s'est traduite par une plus-value de 1 M€ ; celle de OV2 sera un peu moindre.

Le Président du Conseil régional propose de prendre part à la constitution d'un fonds OV4 successeur d'OV3, pour continuer à répondre aux attentes des projets innovants en phase de conquête de marchés à vocation mondiale et dont les besoins financiers peuvent atteindre plusieurs millions d'euros. La proposition est de s'engager à hauteur de 1 M€ dans ce nouveau fonds OV4 qui sera doté de 40 M€. OV4 concentrera ses investissements dans des sociétés innovantes situées principalement en Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Normandie, à haut potentiel y compris international.

OV4 sera investi particulièrement dans les secteurs technologiques ayant un fort ancrage dans le grand ouest, et notamment l'économie numérique, la santé du futur et l'alimentation, les technologies (écotechnologies, nanotechnologies, logicielles...) et services pour l'industrie.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la stratégie du Conseil régional, consistant à proposer une continuité dans le parcours de recherche de fonds des entreprises innovantes à fort potentiel, afin de favoriser leur installation et leur pérennité sur le territoire. Il sera intéressé pour suivre les prochaines sorties des fonds OV2 et OV3 en termes de rentabilité de l'investissement.

Concernant la destination géographique des fonds OV4 le CESER sera attentif à la part dévolue à la Bretagne.

Concernant l'activité des entreprises concernées par ces soutiens et le fait de soutenir de secteurs à « forte légitimité dans le Grand Ouest », le CESER sera attentif à ce que les fonds soutiennent particulièrement les ambitions de la Breizh COP.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'affectation des fonds d'OV4 en termes de territoires et d'activité des entreprises soutenues.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Un soutien renforcé aux entreprises innovantes à fort potentiel : souscription au fonds interrégional OV4

Nombre de votants : 95

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

David COCAULT (Solidaires Bretagne), Gilles MARECHAL (FRCIVAM)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

La Région montre, par le document explicitant son soutien aux entreprises en développement, toute l'attention qu'elle porte, avec ses partenaires, à la création d'un écosystème favorable à la création et au développement d'entreprises en Bretagne. Nous nous en réjouissons et saluons très favorablement cette initiative.

Ceci montre combien le capital est nécessaire à la création et au développement des entreprises. Ceci montre combien l'accès au capital favorise la création d'emplois.

Dans le même temps, nous ne pouvons que déplorer, que regretter, la trop faible proportion d'épargne constituée par nos concitoyens orientée vers les entreprises.

Sans doute la fiscalité du capital en France est-elle trop élevée pour susciter chez nos concitoyens une inclination plus favorable à la prise de risque et à la détention de parts d'entreprises.

Nous le regrettons vivement car cette épargne orientée vers les placements réglementés et l'assurance vie, notamment pour financer la dette de l'Etat, fait cruellement défaut aux entrepreneurs pour développer leurs entreprises. La différence avec l'Amérique du Nord est sur ce point considérable, là où les start-up lèvent beaucoup plus facilement les fonds dont elles ont besoin, certes avec des échecs mais aussi avec de formidables réussites.

Aussi, si nous saluons très positivement le volontarisme de la Région en la matière, nous regrettons que notre environnement fiscal et réglementaire ne soit pas plus propice à l'orientation de l'épargne des français vers les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.